

BARÈME D'HONORAIRES TTC maximum (Mai 2026)

Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire précisée au mandat. Ils comprennent la visite, la négociation, la constitution du dossier de vente et la signature électronique.

Barème des honoraires

Prix net vendeur	Honoraires TTC (TVA 20%) MAXIMUMS en sus du prix net vendeur
0€ à 30 000€	10%
30 001€ à 140 000€	7%
140 001€ à 250 000€	6%
250 001€ à 600 000€	5%
Au-delà de 600 000€	4%
Terrain à bâtir	8% (minimum 5 000€ TTC)

Les tranches de prix ne sont pas cumulatives.

Exemple d'application du barème : Pour un bien vendu à **150 000€ net vendeur**, les honoraires s'élèvent à **6% soit 9 000€** en sus du prix net vendeur (150 000€ + 9 000€) soit un prix de vente en affichage de **159 000€**.

En cas de délégation du mandat de vente : les honoraires sont ceux de l'agence qui détient le mandat de vente initial.

CHAQUE AGENCE EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT INDÉPENDANTE.

Avis de valeur / Estimation

Avis de valeur simple Vente/ mandat	Estimation écrite et détaillée Succession / donation
Offert	150€ TTC pour un appartement 250€ TTC pour une maison

